



Il y a un an, vous avez porté des élus CFDT à la tête de votre CSE



**Biologie
Servier**

Un anniversaire, ça se fête !

Gidy, le 16 mai 2019

Tract n°1

Ce qui a changé en un an :

L'arrivée d'un syndicat au sein du CSE a permis la nomination d'un délégué syndical, en l'occurrence Nadège DELANNOY.

Le délégué syndical est désigné par une organisation syndicale au sein de l'entreprise pour défendre les salariés et améliorer leurs conditions de travail. Il joue le rôle de négociateur avec l'employeur en transmettant les propositions et les revendications de son syndicat.

Nadège participe ou a participé à plusieurs négociations sur :

- L'accord de fonctionnement : cet accord est uniquement là pour établir les règles de fonctionnement du CSE et ne concerne pas directement les salariés ;
- Les Négociations Annuelles Obligatoires ou NAO portant entre autre sur les salaires, la durée et l'organisation de travail, les demandes de travail à temps partiel, l'insertion professionnelle et le maintien des travailleurs handicapés, les mesures concernant l'égalité hommes/femmes au sein de l'entreprise... ;
- Les négociations sur l'accompagnement à la mobilité vers Paris-Saclay.

Pourtant, vos élus ne sont pas à la fête...

Une négociation est sensée déboucher sur un accord avec des dispositions meilleures que celles prévues par la loi.

Malheureusement, ce n'est pas le cas à Biologie Servier.

La posture de la direction est systématiquement la même : il nous faut systématiquement renégocier ce que la loi permet d'avoir, pour rester au niveau de la loi !



Vous vous posez des questions ?

Posez-les nous !

Utilisez la messagerie externe

bs-cfdt@yahoo.com

Concrètement :

La lutte a été âpre pour avoir droit à :

- Un enregistrement des séances du CSE comme le prévoit la loi
- Disposer d'un quota d'heures de délégation pour pouvoir travailler sur les échéances à venir sereinement
- La gestion des procès-verbaux des réunions par le secrétaire du CSE
- ...

Les négociations sur les NAO ont échoué à cause du :

- Refus de la direction de permettre de répartir la prise de RTT au semestre comme c'est le cas chez LSI
- Refus de la direction d'augmenter la durée maximum de la plage méridienne pour couvrir l'amplitude 11h30-13h45
- Refus de la direction d'octroyer 1% d'augmentation à tous et 1% au mérite

Quel sera l'attitude de la direction au moment des négociations de l'accord de mobilité vers Paris-Saclay ?

- La direction veut-elle vraiment embarquer tout le monde dans ce projet ?
- Se contentera-t-elle toujours du minimum légal ?
- Fera-t-elle enfin preuve de bienveillance, de réalisme et de bonne volonté ?
- **Quand et comment seront traitées les personnes qui ne peuvent pas aller à Paris-Saclay sachant que la direction refuse actuellement d'aborder toute négociation sur ce sujet ?**

Nous avons tous participé aux séminaires « C'est possible ! » et « Rise4all » où les maîtres mots étaient « Transformation », « Great place to work », « Empowerment », « Oser pour innover »... Nous avons la sensation d'avoir assisté à des séminaires concernant une entreprise autre que la nôtre. Pourquoi cela serait-il différent après les prochains séminaires prévus ?

Et maintenant :

Cela fait un an que vos élus se battent pour faire avancer le dialogue social au sein de Biologie Servier, en étant ouverts aux discussions, en étant force de proposition, en ayant une posture constructive, mais nous n'obtenons rien de significatif en retour.

Nous souhaitons vous informer de la situation et continuerons de le faire en ne nous interdisant aucun mode d'action afin de faire bouger les choses à Biologie Servier !



Vous vous posez des questions ?

Posez-les nous !

Utilisez la messagerie externe

bs-cfdt@yahoo.com